



# LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT DES ARTS DU CIRQUE

Enquête réalisée  
du 1er juin  
au 21 juillet  
2021

## SOMMAIRE

<b>SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>6</b>
<b>TYPOLOGIE DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT DES ARTS DU CIRQUE</b>	
1 _ Profil des structures	7
2 _ Activités pratiquées au sein des structures	7
3 _ Types(s) d'ERP où sont pratiquées les activités	8
4 _ Ressources humaines et budget avant la crise	9
<b>CONSÉQUENCES DE LA CRISE SUR LA FRÉQUENTATION</b>	
1 _ Pratique amateur	10
2 _ Formation professionnelle	10
<b>RÉPERCUSSIONS SUR L'ENSEIGNEMENT ET LA GESTION DES STRUCTURES</b>	
1 _ Part des écoles ayant subi des mesures restrictives locales	11
2 _ Enseignement à distance	12
3 _ Gestes barrières et distanciation	13
4 _ Freins à la reprise de l'activité	13
5 _ Accès à l'information	
<b>IMPACT DE LA CRISE SUR LES FINANCES</b>	<b>14</b>
1 _ Ressources liées à l'enseignement des arts du cirque	15
2 _ Fonds propres : fonds associatifs + reports à nouveau + réserves	15
3 _ Aides financières sollicitées en 2020	16
5 _ Facilités ou remboursements des élèves pour les cours annulés	18
<b>PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION</b>	
1 _ Craintes liées à l'avenir de la structure ou de l'enseignement des arts du cirque	19
2 _ Perspectives financières des structures en 2021	19
3 _ Soutien spécifique attendu de la FFEC	20
4 _ Quels enseignements tirer de cette crise ?	21

# SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE

Cette enquête – la 3<sup>ème</sup> réalisée par la FFEC depuis le début de la crise sanitaire – a eu pour but d'identifier les conséquences à court et long terme de la crise sanitaire sur les structures d'enseignement des arts du cirque. L'objectif est d'adapter au mieux le soutien aux adhérents et d'anticiper d'éventuels futurs besoins.

L'enquête vient compléter l'accompagnement que la fédération a procuré à ses adhérents tout au long de la période (fiches outils, conseils, webinaires, etc.)

## 1. IDENTIFICATION DES STRUCTURES

### Réseau / hors réseau

Afin d'avoir une image la plus exhaustive possible, la FFEC a souhaité ouvrir l'enquête aux structures en dehors de son réseau. La diffusion a été la plus large possible via les tutelles (Ministère de la Culture / DRAC), la filière (Artcéna, TDC, SCC), les réseaux sociaux et la liste de diffusion « large » qui intègre des écoles de cirque non adhérentes. Néanmoins le réseau a été très majoritaire à répondre (85% d'adhérents FFEC).

La plupart des répondants sont des écoles de cirque de pratique amateur, 12% dispensent de la formation professionnelle.

### Lieux d'enseignement

Les décrets de mesures sanitaires qui ont concerné les écoles de cirque se sont appuyés sur la nature des établissements recevant du public (ERP). Cela a nui à l'enseignement des arts du cirque non reconnu en tant que tel. En effet, la grande diversité des lieux de pratique (5 types d'ERP : gymnases, chapiteaux, locaux d'enseignement, salles de spectacles, plein air) – souvent dépendant des collectivités qui les mettent à disposition – a rendu particulièrement complexe la lisibilité de l'activité pour les autorités. Et cela a

souvent placé la filière – ainsi que la FFEC – dans des prises de position inconfortables voire handicapantes pour les écoles.

A ce constat, il faut ajouter que près de la moitié des écoles « jonglent » entre plusieurs lieux de nature différente !

### Ressources humaines et financières

Les structures qui ont répondu sont globalement plus petites que celles qui constituent le réseau de la FFEC, en termes de dimension humaine :

- ▶ 1/3 ont moins de 2 salariés (ETP – Equivalent Temps Plein)
- ▶ 1/3 ont entre 2 et 5 salariés
- ▶ 1/3 ont 6 salariés ou plus

Et de dimension financière :

- ▶ 41% ont un budget inférieur à 50 000 €
- ▶ 45% ont un budget compris entre 50 000 et 300 000 €
- ▶ 14% ont un budget supérieur à 300 000 €

## 2. GESTION DE LA CRISE

C'est un fait, les écoles de cirque ont subi les effets de la crise : fermeture d'établissements, arrêt d'activités et reprise progressive sous conditions.

Même si la majorité (2/3) dit avoir eu accès à l'information, la plupart des écoles s'accordent à décrire les difficultés rencontrées pour adapter leurs pratiques aux textes rarement faits pour elles.

Pire, de nombreuses écoles – presque la moitié – ont subi des restrictions locales (arrêté préfectoral, décision municipale, etc.) qui ont souvent été plus contraignantes. Cette situation est principalement apparue par l'assimilation des arts du cirque au domaine sportif ou par un souhait « d'égalité » de traitement entre des structures d'un même territoire. Bien que près de la moitié aient tenté l'enseignement à

distance (avec un bilan globalement négatif), la quasi-totalité des écoles ont perçu les protocoles sanitaires comme un frein à la reprise d'activité (craintes des familles, difficultés techniques, financières ou d'organisation). Elles ont réaffirmé que l'enseignement des arts du cirque nécessite du présentiel, du contact (notamment pour assurer la sécurité), de l'échange.

## 3. FRÉQUENTATION

Près de 2/3 des écoles ont constaté une baisse du nombre d'élèves entre 2019 et 2020 (20% d'effectif en moins en moyenne). Cette baisse a touché quasiment exclusivement la pratique amateur. Et déjà, les écoles enregistrent de nouvelles baisses à la rentrée 2021.

## 4. IMPACTS FINANCIERS

Il est important de relever que près de 90% des écoles ont vu leurs ressources financières diminuer entre 2019 et 2020.

Si une minorité a eu des difficultés de trésorerie, la moitié des écoles a vu fondre ses réserves (baisse des fonds propres). On peut en déduire que les écoles ont pu, pour la plupart, encaisser le choc financier sur l'année 2020. Qu'en sera-t-il pour 2021 ?

Malgré tout, le soutien de l'Etat et des collectivités a fonctionné pour les écoles. Tous les leviers ont été actionnés à des hauteurs différentes : subventions maintenues, au moins en partie, activité partielle, fonds de solidarité et, plus rarement, prêt garanti par l'Etat. On notera qu'1/3 des écoles n'ont soit pas perçu en totalité ces aides, soit ne les ont pas sollicitées.

Pour 8 structures sur 10, ces aides ont représenté jusqu'à 50% du budget 2020.

L'aide financière de la FFEC (fonds de soutien fédéral), quant à elle, a bénéficié à près de 2/3 de ses adhérents.

Enfin la quasi-totalité des écoles a déclaré avoir consenti des facilités à ses élèves (remboursements, reports d'activité, avoirs, dons, etc.). On peut donc s'interroger sur les conséquences financières à terme de ces choix imposés pour le maintien des bonnes relations avec les élèves et les familles.

## 5. PERSPECTIVES

La très grande majorité (3/4) des lieux d'enseignement se déclare inquiète pour l'avenir de leurs structures ou pour l'enseignement des arts du cirque avec, en premier item cité, la perte d'élèves.

Sur l'aspect financier, la même proportion des écoles en juge les perspectives moyennes ou mauvaises.

A la question des attentes vis-à-vis de la FFEC, les réponses sont réparties entre davantage d'accompagnement (administratif, juridique, pédagogique) pour 60% des lieux, un soutien financier (38%) et une offre de formation continue (33%).

Enfin, sur les enseignements à tirer de la crise, les écoles se sont retrouvées autour d'un mot : « l'adaptabilité ».

## CONCLUSION

Si, comme on pouvait s'y attendre, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a fortement touché les lieux d'enseignement des arts du cirque, on commence à en mesurer les impacts et surtout on peut commencer à dessiner les contours – relativement sombres – de l'avenir.

On peut considérer que les écoles ont bénéficié du « quoi qu'il en coûte » pour maintenir leur activité en 2020 grâce aux différentes aides. Mais la répétition des fermetures, arrêts d'activité, baisses d'effectifs a commencé à fragiliser des structures qui pour certaines l'étaient déjà.

La capacité des écoles à rebondir s'est traduite dans les enseignements positifs tirés de la crise : adaptabilité, nouvelles formes de pratique, diversification, échanges accrus avec les partenaires, la filière. Cependant, les difficultés financières – dont on pensait qu'elles seraient masquées par les aides publiques – commencent déjà à se faire sentir (bilans et effectifs en baisse) et montrent la vulnérabilité des écoles de cirque.

**Plus que jamais les écoles de cirque ont besoin d'un soutien accru et d'une reconnaissance institutionnelle qui a particulièrement manqué au fil de l'application des décrets sanitaires. La FFEC a été le premier - voire l'unique - interlocuteur des lieux d'enseignement des arts du cirque pendant la crise. Le travail d'accompagnement - unanimement reconnu - réalisé par la FFEC au cours de la pandémie s'est fait sans avoir ni les prérogatives ni les avantages d'une fédération délégataire. Dès lors, la structuration de la filière, en concertation avec l'ensemble de ses acteurs, apparaît comme une priorité majeure.**

# RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Analyse  
effectuée sur  
les 89 réponses  
obtenues

## INTRODUCTION

Depuis le début de la crise au printemps 2020, et grâce à son implication au sein des réseaux professionnels (COFAC, Hexopée, ...) ainsi qu'aux échanges réguliers avec le ministère de la Culture, la Fédération Française des Ecoles de Cirque a œuvré pour faire reconnaître les difficultés rencontrées par les structures d'enseignement des arts du cirque en France.

En effet, depuis le premier déconfinement, les différentes mesures de soutien et le cadre législatif d'organisation des activités ont été très flous, évolutifs et souvent incohérents voire inintelligibles. C'est pourquoi la fédération a travaillé intensément à la compréhension des diverses dispositions afin de pouvoir informer et accompagner au mieux les écoles de cirque dans l'élaboration et la planification de la reprise de leurs activités.

Avec un groupe de travail regroupant toutes les composantes de la FFEC (pratique amateur, formation professionnelle, école supérieure, ...), elle a élaboré dès juin 2020 un guide de reprise des activités qui s'est décliné en plusieurs versions, au rythme des modifications des décrets. Ce guide s'est adressé aussi bien aux équipes de professionnels bénévoles et salariés, qu'aux élèves et publics accueillis.

Les concertations se sont renforcées au sein des Fédérations Régionales des Ecoles de Cirque et de nouveaux espaces de dialogues nationaux ont vu le jour (webinaire, rendez-vous « parlons cirque, parlons-nous »).

### Observer pour mieux accompagner

Observer et analyser les conditions d'exercice et de pratiques d'enseignement des arts du cirque au sein des écoles adhérentes constitue une des principales missions fédérales. L'équipe du siège a constaté cette année une augmentation de demandes en accompagnement émanant de structures non adhérentes : le rôle du réseau fédéral a plus que jamais fait ses preuves et la FFEC a fourni des informations utiles à toute la filière cirque, de la pratique amateur à la formation professionnelle. Pour accompagner il faut connaître, comprendre, et pour ce faire observer. C'est pourquoi le Conseil d'administration de la FFEC a décidé que ce questionnaire d'enquête devait être destiné également aux structures non-adhérentes.

Si des données générales concernant la typologie et les activités proposées par les structures d'enseignement des arts du cirque ont été récoltées, ce rapport d'enquête propose une analyse fine des conséquences de cette crise sur : la fréquentation, l'enseignement et la gestion des structures, la santé financière et enfin les perspectives d'évolution.

Nous tenons à remercier ici l'ensemble des structures ayant participé à cette enquête.

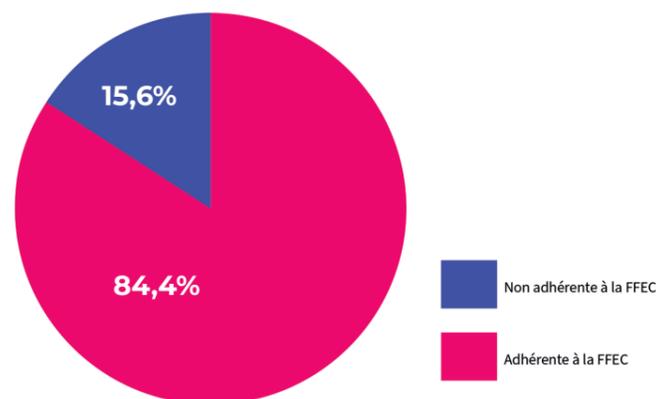
# 1 TYPOLOGIE DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT DES ARTS DU CIRQUE

## 1 \_ Profil des structures

Cette enquête, ouverte à toutes les structures d'enseignement des arts du cirque en France, a été diffusée sur le site de la fédération et ses réseaux sociaux, et relayée par les DRAC à leurs interlocuteurs de la filière cirque.

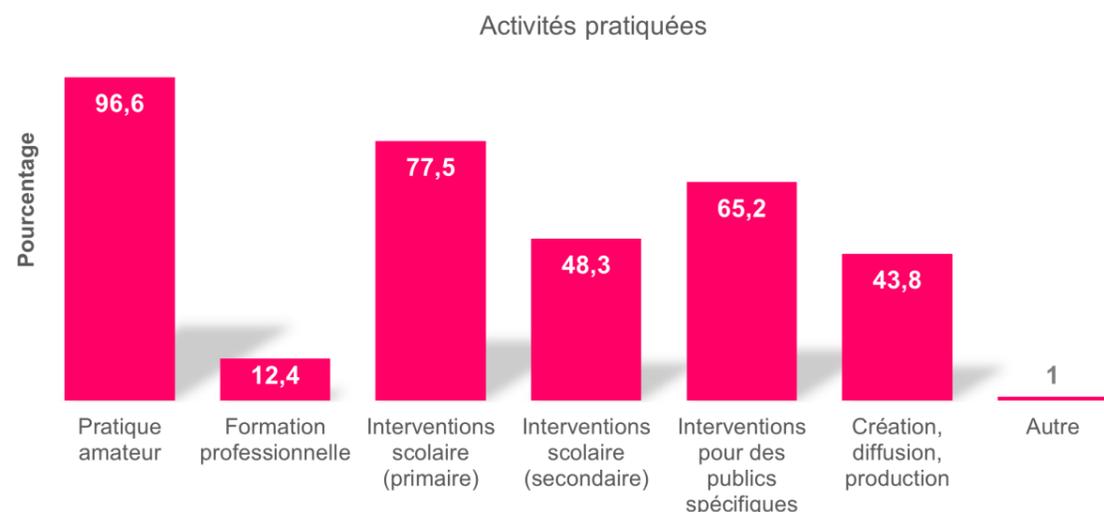
Si la faible participation des écoles hors réseau est à regretter, l'intérêt manifeste de ces 15 structures confirme deux des missions de la FFEC : représenter et défendre l'enseignement des arts du cirque au niveau national, mais aussi produire et partager des ressources portant sur les spécificités de notre secteur, et les rendre accessible au plus grand nombre.

Lorsque les réponses apportées par ces écoles et ateliers non adhérents à la FFEC varient d'avec celles faites par les adhérents, cela est spécifié.



## 2 \_ Activités pratiquées au sein des structures

Sur les 89 réponses analysées, seulement 2 structures ayant répondu à l'enquête ne dispensent pas de cours de cirque en pratique amateur : le cours régulier à destination d'un public amateur reste la forme d'activité prédominante, et ce quel que soit l'âge du public.



Concernant les interventions en milieu scolaire, en 2018<sup>1</sup> elles touchaient très majoritairement les élèves de maternelle et d'élémentaire (87%, contre 12% d'interventions à destination des collégiens et lycéens). En 2021, ce sont 48% des répondants qui déclarent enseigner en milieu scolaire au niveau du secondaire.

Les activités adaptées aux publics spécifiques (personnes âgées, en situation de handicap, en difficultés sociales, hospitalisées ou sous main de justice), dispensées par 60% des écoles adhérentes à la FFEC en 2015 puis 80% en 2018, accusent une nouvelle baisse (65% des déclarations).

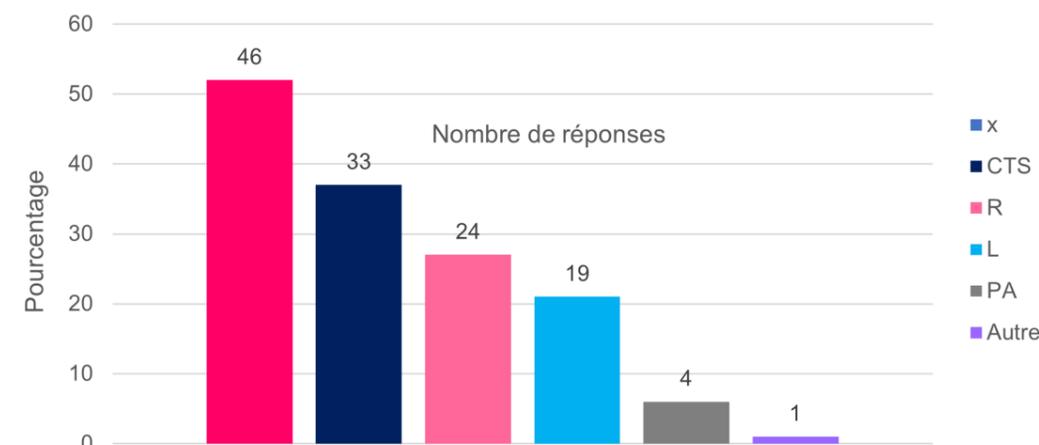
## 3 \_ Types(s) d'ERP où sont pratiquées les activités

Sur 89 réponses analysées :

► 46 structures pratiquent leurs activités dans un établissement sportif clos et couvert (X) et dans un ou plusieurs autres types d'ERP. Parmi elles, 25 ne le font qu'en gymnase (X). On observe que cette catégorie de lieu (souvent mis à disposition par les villes) est devenue la plus répandue au sein de notre filière.

► 19 structures déclarent enseigner sous chapiteaux (établissements classés CTS) et dans un autre établissement (X, R et/ou L) et 14 uniquement sous chapiteau (dont elles sont propriétaires le plus souvent).

Ces données quantitatives expliquent les difficultés rencontrées depuis le début de la crise propres à ces structures qui ont subi des arrêtés préfectoraux liés à leur type d'ERP, quand les décrets nationaux autorisaient la continuité de l'enseignement culturel et artistique.



- X** : Etablissements sportifs clos et couverts
- CTS** : Chapiteaux, tentes et structures
- R** : Enseignement, formation
- L** : Salles de spectacles
- PA** : Etablissements de plein air

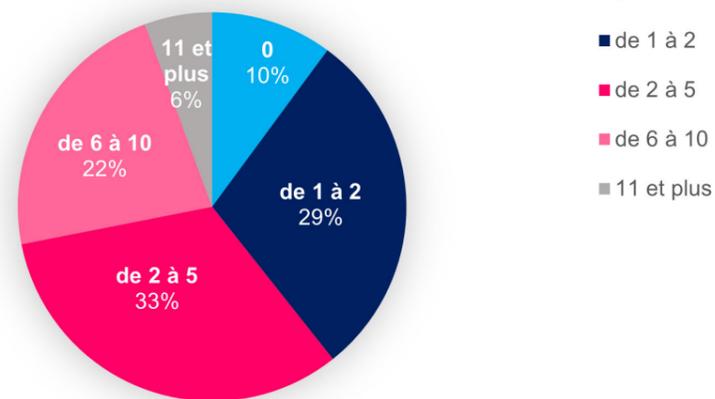
<sup>1</sup> Données issues de la Grande enquête fédérale 2018-19.

## 4 \_ Ressources humaines et budget avant la crise

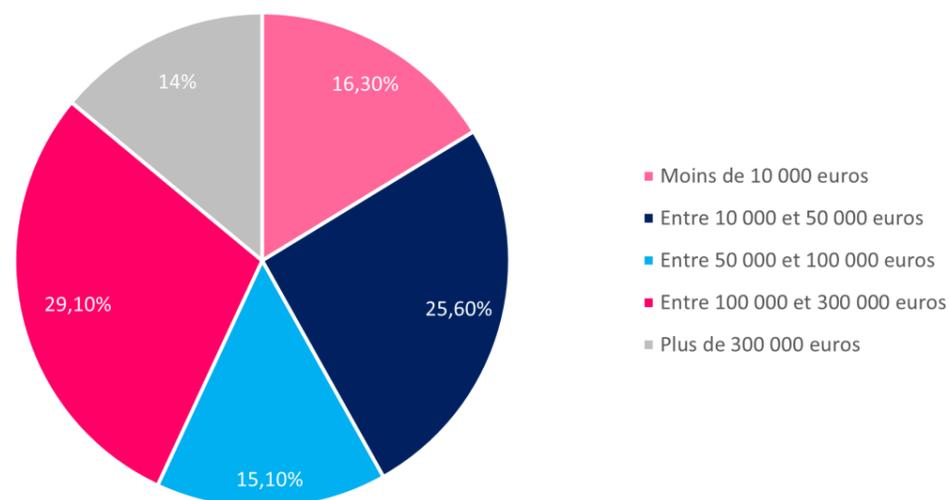
Nombre de salariés dans les écoles de cirque en 2020 (en ETP)

**Plus de 60%** des lieux d'enseignement des arts du cirque sont des petites structures. Elles embauchent moins de 6 salariés ETP, que ce soit sur des fonctions administratives ou pédagogiques. Dans la dernière Grande Enquête Fédérale (2018-19), adressée aux 145 écoles adhérentes à la FFEC, 75% des écoles de cirque employaient de 0 à 5 salariés ETP.

Part des salariés ETP en janvier 2020



Montant du budget annuel consacré à l'enseignement des arts du cirque en 2019



## CONSÉQUENCES DE LA CRISE SUR LA FRÉQUENTATION

### 1 \_ Pratique amateur

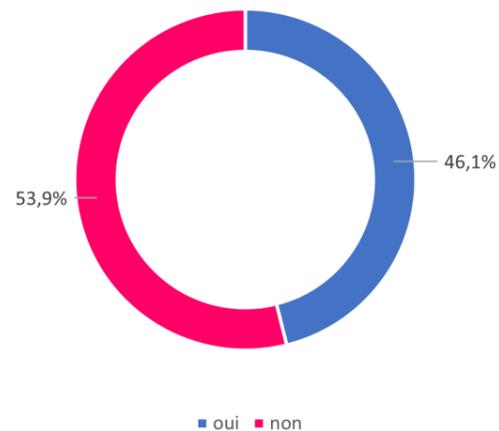
**63%** des répondants ont constaté une **baisse du nombre d'élèves** entre 2019 et 2020. Cette baisse des effectifs varie entre 1 et 90%, sachant que la **majorité des écoles concernées a perdu environ 20%** de ses élèves.

### 2 \_ Formation professionnelle

Sur 25 répondants, 3 écoles de cirque organisant des formations professionnelles ont accusé une baisse du nombre d'élèves inscrits en formation professionnelle à la rentrée de septembre 2019. **La formation professionnelle a été davantage épargnée par la crise**, car dès la fin du premier confinement, les activités d'enseignement artistique ont pu se poursuivre.

## 1 \_ Part des écoles ayant subi des mesures restrictives locales

Fermetures par arrêté du maire ou du préfet, alors que le décret autorisait la poursuite des activités d'enseignement artistique et culturel



On constate que sur 89 répondants, 41 ont subi des fermetures locales : ce chiffre peut être rapproché des données concernant les types d'ERP où sont enseignés les arts du cirque. En effet, nous l'avons constaté plus haut, 39 structures pratiquent leurs activités soit uniquement dans un gymnase, soit uniquement dans un chapiteau.

Les ERP classés X ont subi des fermetures administratives, car la pratique sportive en amateur était interdite et qu'il s'agit d'établissements dits « sportifs ». Rares sont ceux restés ouverts pour l'accueil des activités artistiques et culturelles.

Les chapiteaux quant à eux étaient considérés comme des lieux de foires et d'événements, et non d'enseignement, et étaient également sommés de fermer.

« Le préfet de département est habilité à interdire, à restreindre ou à réglementer, par des mesures réglementaires ou individuelles, les activités qui ne sont pas interdites en vertu du présent titre. » Art. 29, décret n°2021-699 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de sortie de crise sanitaire.

Cette liberté des préfets a renforcé le sentiment d'inégalité territoriale chez les structures d'enseignement artistique et culturel, inégalité qui a pu être perçue comme une injustice. De plus, d'après les témoignages recueillis, lorsque les activités étaient autorisées par les autorités locales, les dérogations au couvre-feu pour les activités d'enseignement ont souvent été refusées. Or les cours de pratique amateur ayant lieu en fin de journée/début de soirée, la reprise a été rendue difficile pour les structures, au gré des différents « stop and go ».

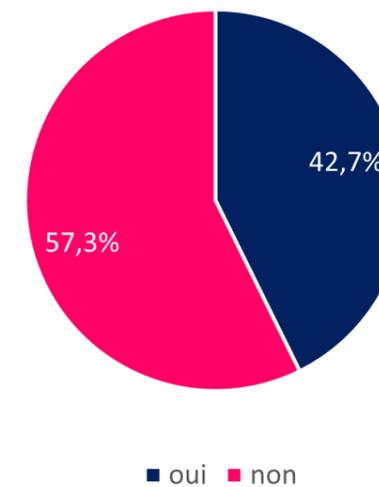
## 2 \_ Enseignement à distance

Sur 89 réponses analysées, 38 structures ont proposé un enseignement à distance.

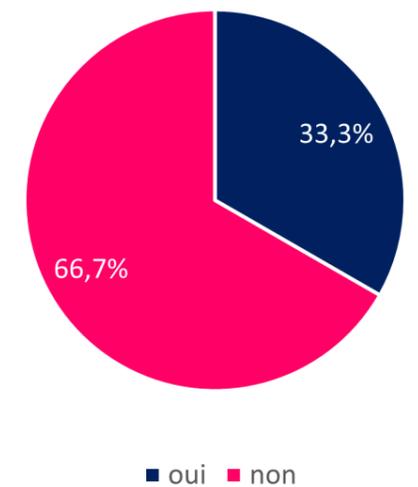
Parmi elles, certaines l'ont tenté au premier confinement puis l'ont délaissé, d'autres l'ont mis en place au second n'étant pas prêtes lors du premier.

La pratique du cours en visio et/ou l'envoi de contenus pédagogiques audio/vidéo enregistrés au préalable ont été les deux formes privilégiées par les structures (d'autres formats ont été expérimentés : cours en extérieur par petits groupes, fanzine, fiche de travail autonome, défis/jeux, etc.).

Enseignement proposé à distance



Expérience jugée concluante



Si ces belles initiatives ont permis de garder le lien avec les élèves, les équipes pédagogiques déplorent :

- ▶ la difficulté à mobiliser les adhérents à distance, ainsi que l'absence de matériel informatique adéquat pour certains,
- ▶ la difficulté à mettre en place des contenus pédagogiques adaptés sachant que les pratiquants n'ont pas de matériel spécifique au cirque chez eux,
- ▶ et donc la perte de sens de l'activité si elle est pratiquée sans agrès ni matériel adapté,
- ▶ l'absence de sécurité pour des activités à risque,
- ▶ pas de progression possible pour les élèves, démotivation des élèves et des enseignants.

### 3 \_ Gestes barrières et distanciation

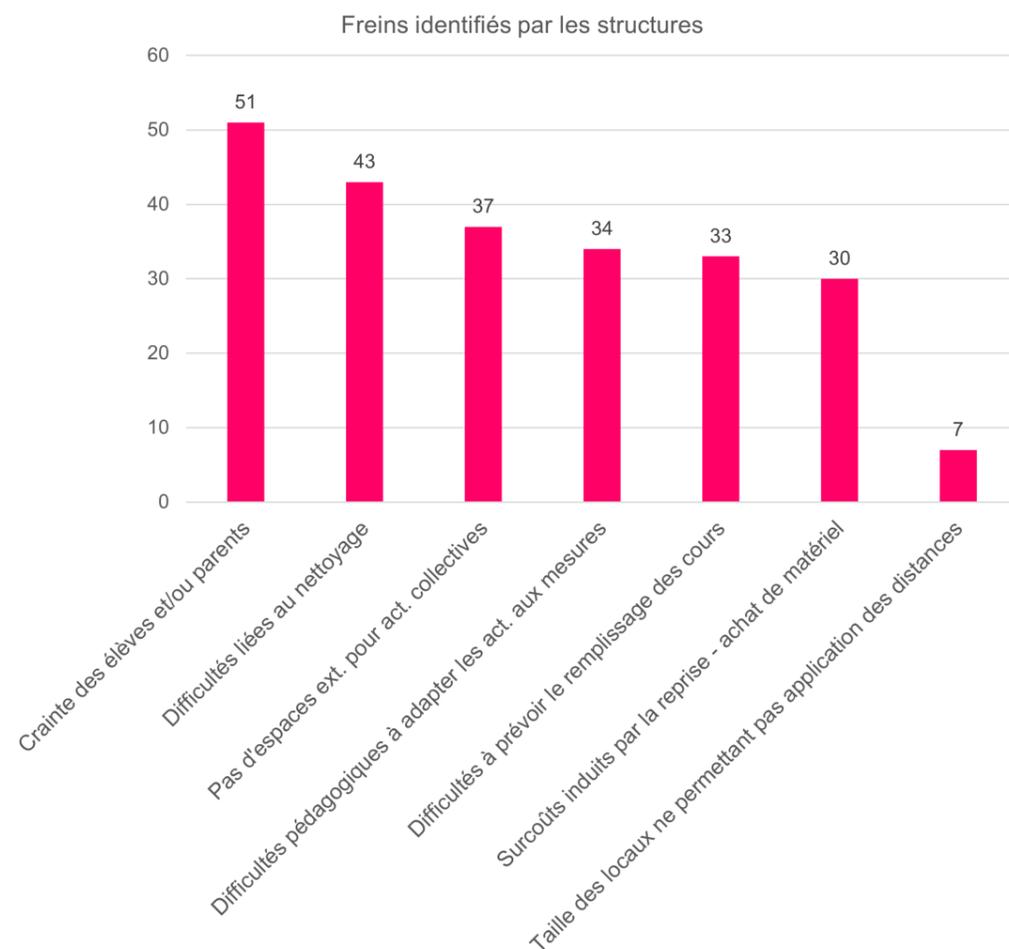
Dans les premiers temps de la reprise, la pratique a été autorisée avec le maintien du port du masque pour tou-te-s : cette contrainte a été souvent perçue comme incompatible avec un effort physique.

La distanciation à observer a été décrite comme limitant les apprentissages circassiens, qui reposent en grande partie sur les contacts physiques et/ou le partage du matériel : portés, mains-à-mains, passing, sans parler de la sécurité pour toutes les parades (acrobatie, équilibre sur objet, aériens...).

« On a passé plus d'une saison à essayer plein de choses mais nous faisons du collectif une base de notre enseignement, et il semblerait qu'aujourd'hui nous soyons arrivés au bout de ce que nous pouvions faire sans le collectif. A la sortie de ces nombreux confinements, nous n'avons pas retrouvé l'ensemble de nos élèves. Nous avons tendance à croire que si nous ne pouvons pas reprendre dans des conditions quasi normales, ils ne reviendront pas. »

### 4 \_ Freins à la reprise de l'activité

L'application des protocoles sanitaires a été perçue par 90% des enquêtés comme un frein à la reprise.



### 5 \_ Accès à l'information

29 structures sur 89 ont déclaré avoir rencontré des difficultés d'accès à l'information (soit 32%).

Or en lisant les commentaires écrits par ces 29 structures, nous constatons que la difficulté n'a pas tant été d'accéder à l'information, que de la décrypter :

« Trop de flous quant aux spécificités de notre pratique, à la fois activité physique, et artistique et culturelle, et dans les lieux variés, avec une latence entre les annonces «générales» et les consignes applicables aux vues de ces spécificités. »

De fait, les décrets sont souvent parus après les annonces nationales : la FFEC a travaillé à décrypter les textes, les interpréter et proposer des recommandations aux écoles, qu'elle faisait systématiquement valider par ses interlocuteurs à la DGCA (ministère de la Culture).

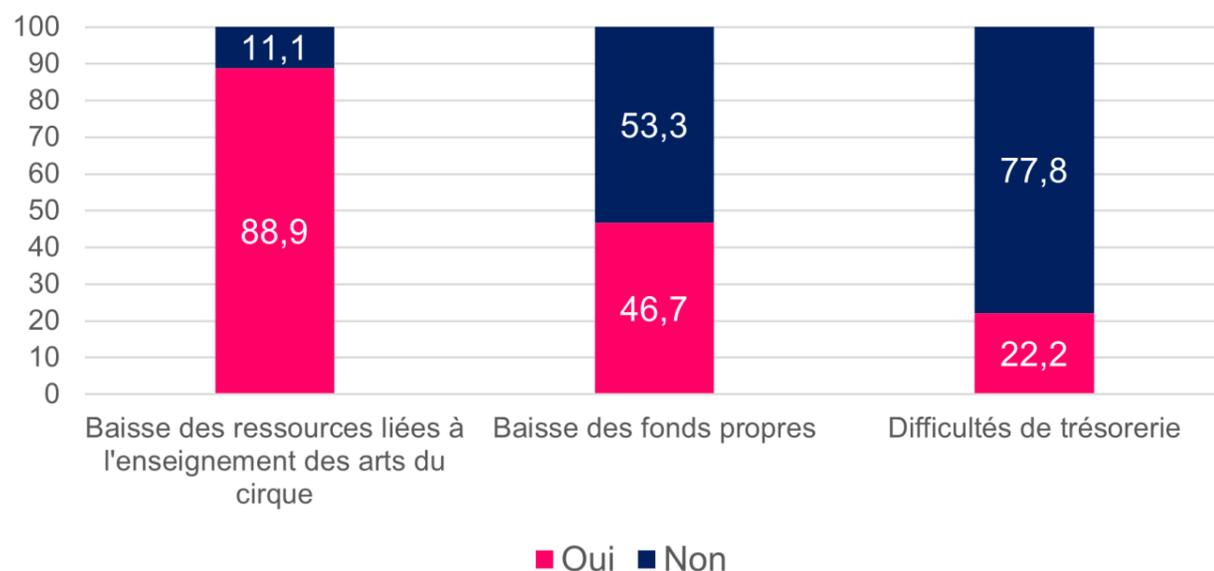
Une structure, non adhérente à la FFEC, a voulu relever le fait que la communication de la Fédération concernant la crise sanitaire était réservée exclusivement à ses adhérents - ce qui, en l'occurrence, est faux comme expliqué dans l'encart ci-dessous.

En effet, comme en témoigne une autre structure : « les décisions gouvernementales ont manqué de communications synchronisées entre les divers ministères, et nous ont donné une succession d'ordres et de contre-ordres ». Car « le cirque étant à la fois artistique et sportif, il n'est bien souvent ni l'un ni l'autre pour les instances gouvernementales et il y a eu à chaque fois un gros différé temporel d'accès à une information fiable quant à l'arrêt forcé ou à la reprise des activités. »

#### Précision importante

La FFEC est une Fédération qui regroupe des structures d'enseignement et/ou de pratique des arts du cirque, principalement des écoles de cirque, qui ont choisi d'adhérer à son projet. Le projet de la FFEC est bien d'accompagner, représenter, structurer, développer ses adhérents. La FFEC n'a pas de délégation de l'Etat pour assurer des missions de «service public» pour les acteurs de la filière. Cependant, faisant suite aux nombreux appels et courriels émanant de non-adhérents durant le premier confinement de cette crise sanitaire, **le Conseil d'administration a fait le choix fort et assumé de rendre accessible à tous** au printemps 2020, via le site Internet et les réseaux sociaux, le Guide de reprise des activités et ses différentes mises à jour au fil des mois qui ont suivi. Enfin, la FFEC a régulièrement diffusé sur Facebook des contenus destinés au grand public.

Etat des finances des écoles de cirque en 2020



### 1 \_ Ressources liées à l'enseignement des arts du cirque

80 structures sur 89 déclarent avoir subi une baisse de leurs ressources due aux annulations d'activités (cours réguliers, interventions, événements, etc.). Parmi elles, 4 structures expliquent également cette baisse par des pertes de subventions et une diminution des aides financières (il s'agit de compagnies artistiques).

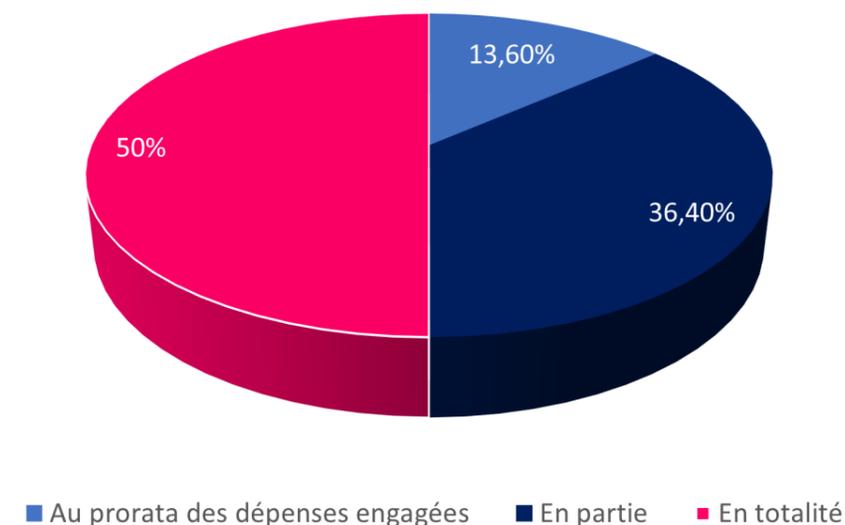
### 2 \_ Fonds propres : fonds associatifs + reports à nouveau + réserves

Proportion de la baisse des fonds propres entre 2019 et 2020 - pour les 41 structures (sur 89) concernées :

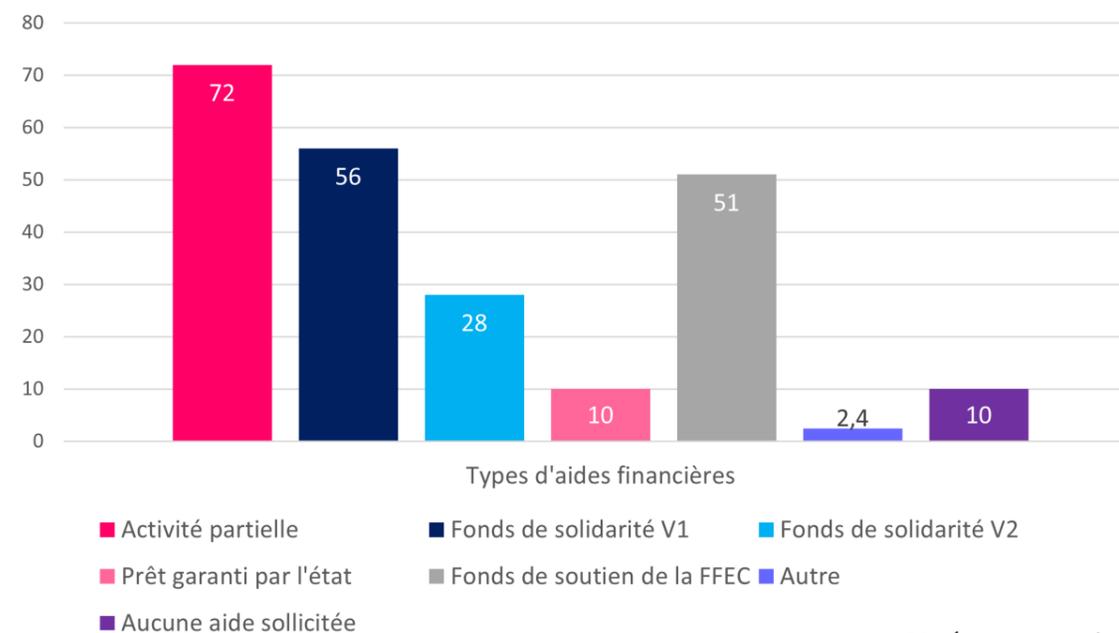
- ▶ 17 ont enregistré une baisse de moins de 30%,
- ▶ 13 ont enregistré une baisse de 30 à 59%,
- ▶ 2 structures ont vu leurs fonds propres diminuer de 60 et 80%.

Sur 66 réponses analysées, seules 50% des structures ont perçu la totalité des subventions prévues en 2020. Les subventions sur projets, si ces derniers ont été annulés, n'ont souvent pas été versées.

Perception des subventions prévues en 2020



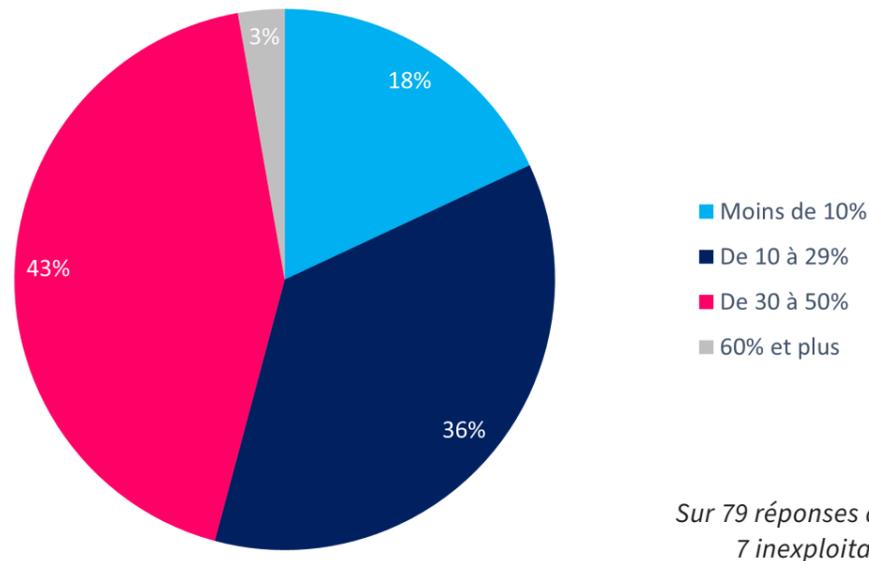
### 3 \_ Aides financières sollicitées en 2020



89 réponses analysées

Sur les 79 structures qui ont sollicité des aides financières en 2020, 4 ne les ont pas obtenues et 16 les ont obtenues en partie.

Part du budget 2020 que représentent ces aides :



Sur 79 réponses dont 7 inexploitables

### FONDS DE SOUTIEN FFEC

Dans l'objectif de limiter l'impact financier de la crise sur les structures les plus fragiles, et d'aider autant que possible à la sauvegarde de l'emploi, il a été décidé par le Conseil d'administration de la FFEC de débloquer un Fonds de Soutien à destination de ses membres.

Sur 147 écoles adhérentes :

- ▶ 81 écoles ont perçu le 1er fonds pour un montant global de 96 485.36 €
- ▶ 73 ont perçu le 2ème fond pour un montant de 29 200 €
- ▶ dont 58 écoles ont perçu les deux fonds

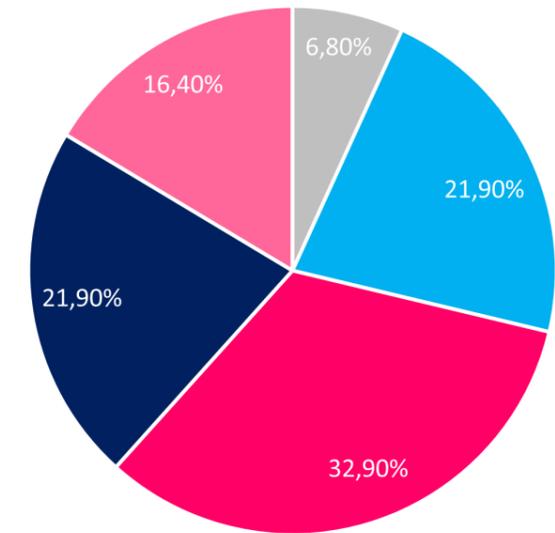
Le fonds de soutien, accessible à tous les adhérents à jour de leurs cotisations et licences, s'est réparti ainsi :

- ▶ pour le volet 1, une part fixe de 500 euros par école et une part modulable en fonction du nombre de licences prises. Date limite pour en faire la demande : fin juin 2020.
- ▶ pour le volet 2, une part fixe à 400 euros par école. Ce second volet était consacré à l'achat de matériel lié à la crise (nettoyage des surfaces et du matériel). Date limite pour en faire la demande : fin septembre 2020.

## 4 \_ Recours à l'activité partielle

Recours à l'activité partielle en nombre de mois

On constate que plus de la moitié des structures ont eu recours à l'activité partielle pour une période de 4 à 9 mois, ce qui correspond aux périodes allant soit de mars à juin 2020, soit de mars à oct./nov. 2020, selon qu'elles ont repris ou non leurs activités fin juin pour les stages d'été.

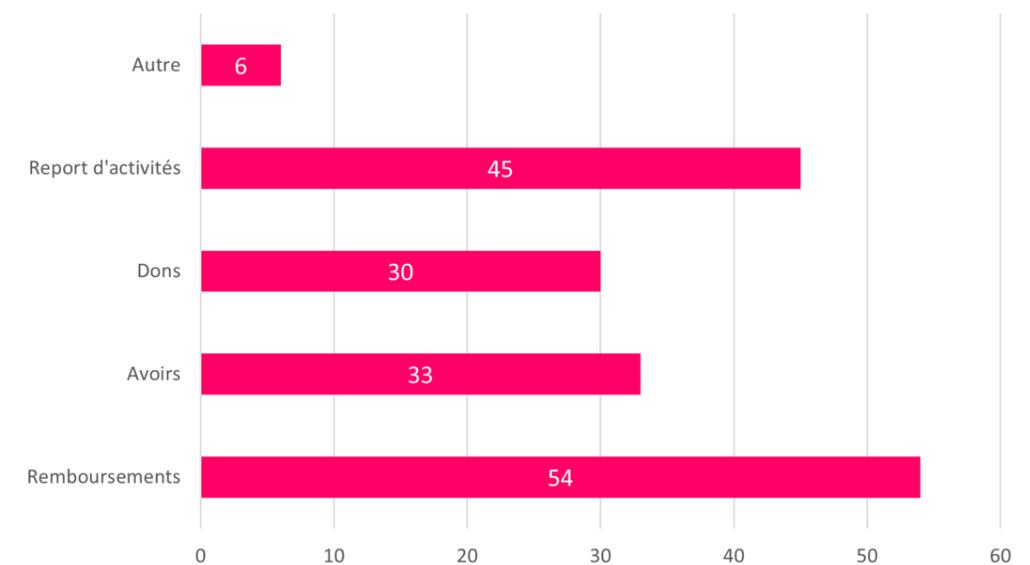


■ De 1 à 3 mois ■ De 4 à 6 mois ■ De 7 à 9 mois ■ De 10 à 12 mois ■ Plus de 12 mois

72 structures ont eu recours à l'activité partielle depuis mars 2020 pour un ou plusieurs salariés.

12 structures ont eu recours au chômage partiel pour une durée supérieure à 12 mois, et seulement 5 pour une durée inférieure à 3 mois.

## 5 \_ Facilités ou remboursements des élèves pour les cours annulés



Les mesures de confinement qui se sont imposées dans une large majorité des secteurs d'activités n'ont pas épargné les écoles de cirque, dont les modes d'organisation et le modèle économique ont fortement été mis à mal. La FFEC s'est attelée à être au plus près de ses adhérents pour comprendre, expliquer, accompagner, décrypter, rassurer, représenter et argumenter tout au long de la crise.

## 1 \_ Craintes liées à l'avenir de la structure ou de l'enseignement des arts du cirque

**73%** des répondants se disent inquiets.

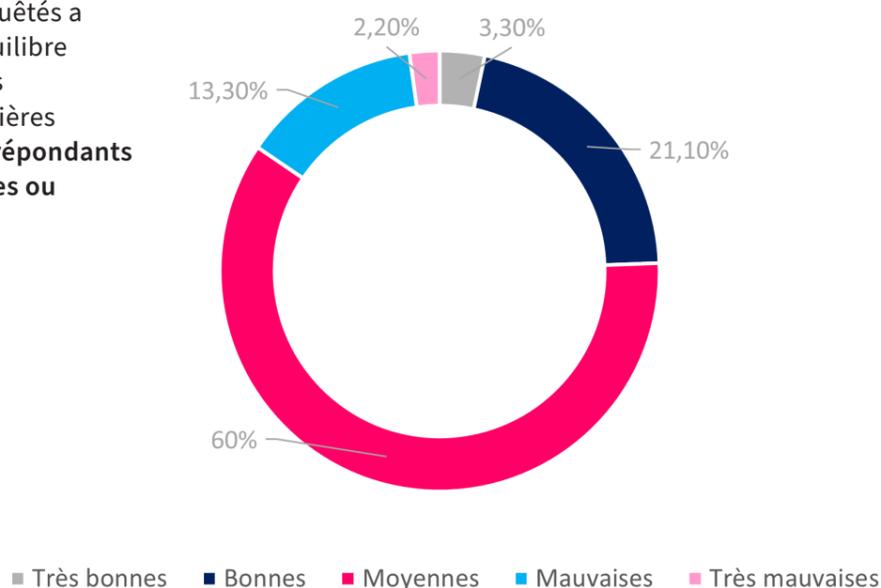
La perte des adhérents, appelée aussi la « **démobilisation** » est la principale raison citée, mise en relation avec le fragile équilibre financier des écoles et ateliers de cirque.

S'en suit la difficile reprise avec les partenaires (scolaires, IME, etc.), car les prestations conventionnées représentent souvent plus d'un tiers des budgets des écoles de cirque (voir la dernière GEF).

De nombreuses structures ont déclaré qu'elles devraient fermer leur association si les cours ne reprenaient pas en septembre dans des conditions normales (publics adultes inclus). Certaines structures n'ont pas pu prolonger les contrats de leurs salariés, et se retrouvent désormais sans intervenant.

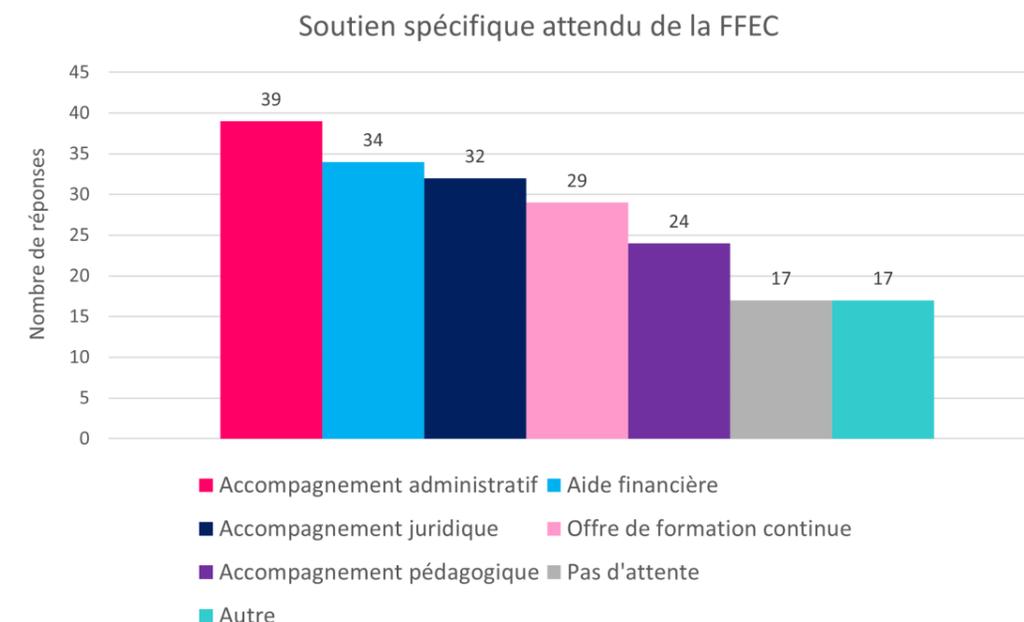
## 2 \_ Perspectives financières des structures en 2021

Si un quart des enquêtés a su maintenir un équilibre financier et juge ses perspectives financières bonnes, **75%** des répondants les jugent moyennes ou mauvaises.



## 3 \_ Soutien spécifique attendu de la FFEC

En 2020, en comparaison avec 2019, une grande majorité de sujets traités par le siège de la FFEC (par mails ou téléphone) gravitaient autour de la gestion de la crise Covid-19 : accompagnement pendant le confinement, aide à la reprise des activités, à la mise en place d'un protocole sanitaire, soutien financier, logistique, administratif, juridique. La fédération a reçu de nombreux appels de structures non adhérentes, pour les aider à décrypter les décrets.



En ces temps de crise qui dure dans le temps, l'accompagnement le plus attendu par les structures adhérentes (ou non) à la FFEC est un accompagnement administratif. La charge de travail supplémentaire qu'a représenté la gestion des ressources humaines (activité partielle à déclarer) et des finances (certaines structures ne parvenant pas à obtenir le fonds de solidarité notamment) a mis à mal nombre de petites structures. Rappelons qu'un tiers des structures ayant participé à l'enquête ont moins de 2 salariés ETP ! (Cf. page 4)

Les structures d'enseignement des arts du cirque ont aussi exprimé un besoin d'accompagnement juridique et une offre de formation continue plus importante. La commission Formation de la FFEC pourra notamment se saisir de ce résultat pour alimenter ses travaux.

Le soutien financier de la FFEC à destination des structures d'enseignement des arts du cirque arrive en seconde position. Le Conseil d'administration de la FFEC statuera en septembre 2021, en se basant sur les résultats de cette enquête, sur la mise en place d'un nouveau fonds de soutien.

## 4 \_ Quels enseignements tirer de cette crise ?

Sur l'ensemble des réponses analysées, nous constatons une grande diversité des enseignements tirés de cette crise par les écoles et ateliers de cirque.

Quand certains ont déploré la démotivation des intervenants pédagogiques privés de leur activité quotidienne, d'autres ont salué la créativité, l'énergie et la cohésion des équipes pour penser et produire de nouveaux outils pédagogiques.

L'enseignement des arts du cirque, lorsqu'il a pu se maintenir au sein des établissements scolaires, reprendre ou se faire à distance, a été plus que jamais une bouffée d'air pour ses pratiquants dans ce contexte national anxiogène. Les propositions de disciplines se sont diversifiées ou recentrées sur certaines pratiques (le théâtre gestuel, le monocycle, la jonglerie, les équilibres, les marionnettes, les contes...). D'autres pratiquants ou parents d'élèves ont été très inquiets par la propagation du virus, et réticents à reprendre.

« **L'adaptabilité** » est le mot qui est le plus revenu dans les commentaires des enquêtés. Mais cette capacité à s'adapter a aussi atteint ses limites : au fil des mois, l'enseignement à distance comme les jeux et défis lancés aux adhérents se sont essouffés. Les intervenants ont souligné la perte de sens de leur activité lorsqu'il n'y a pas de face à face pédagogique.

Les données de cette enquête ont mis en évidence la vulnérabilité de structures, peu voire pas subventionnées. Elles ont été fortement touchées par la baisse ou la perte d'adhérents à leurs cours réguliers et la suspension de contrats en tant que prestataires dont ils dépendent pour vivre. L'activité partielle a sauvé des structures, certaines ont même fait le bilan d'une très bonne santé financière fin 2020, mais les structures qui fonctionnent avec des auto-entrepreneurs, des artistes ou des bénévoles n'ont pas pu profiter de ces aides.

**La reconnaissance de l'enseignement des arts du cirque par les partenaires ou interlocuteurs des collectivités, départements, préfectures, parfois même certaines DRAC, n'est pas égale d'un territoire à l'autre. Cette crise a accentué ces injustices et il est devenu urgent d'interpeler toutes les échelles de la gouvernance, depuis le ministère de la Culture, pour œuvrer à une harmonisation du soutien aux structures d'enseignement des arts du cirque.**



**Fédération Française des Écoles de Cirque**

13 rue Marceau - 93100 MONTREUIL  
Tél. : +33(0)1 41 58 22 30  
[www.ffec.asso.fr](http://www.ffec.asso.fr)